

Tarifs des pensions section électricité

Année scolaire 2022-2023

	CAP	BAC1	BAC2 et BAC3
Cotisation à l'association	100	100	100
Nombre de semaines à la MFR	13	15	20
Pension par semaine (reste à charge familles)	154-51 (prise en charge OPCO) = 103€		
Demi-pension par semaine (reste à charge familles)	57-15 (prise en charge OPCO) = 42€		
Pension annuelle	1339	1545	2060
Demi-pension annuelle	546	630	840
Manuels scolaires : montant variable en fonction des sections	60 à 150 euros		
Caisse à outils (jeunes sans contrat à la rentrée ou sous contrat dans la fonction publique) : montant maximum	500	500	